



Contrat de concession de service public

Règlement de consultation

Service de location longue durée de Vélos à Assistance
Électrique (VAE)

*Délégant : Communauté de communes de la
Châtaigneraie cantalienne*

**Date et heure limites de remise des candidatures et
des offres :**

20 janvier 2025 à 12h

Article 1 – Objet et nature de la consultation

La Communauté de communes, représentée par son Président, Michel TEYSSEDOU, procède à une consultation pour assurer en service public l'exploitation d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) sur le territoire de la Châtaigneraie cantalienne.

Les prestations débiteront à la date à laquelle sera rendu exécutoire le contrat de délégation de service public.

Par délibération du 07 novembre 2024, le Conseil Communautaire a adopté le principe de délégation de service public.

Article 2 – Déroulement de la procédure

Appel à candidature et offres

L'avis d'appel à concurrence regroupe les phases recueil des candidatures et recueil des offres. Il s'agit d'une procédure de type « ouverte ».

Au terme du délai de présentation des dossiers (lundi 20 janvier 2025 à 12h), une commission « mobilité » procédera à l'analyse des dossiers de consultations.

Les candidatures seront analysées dans un premier temps et une pré-sélection sera effectuée.

Dans un second temps, les offres des candidats retenus seront étudiées.

Pour finir, la commission formulera un avis.

Négociations

Au vu de cet avis, le Président de la Communauté de communes ouvrira une phase de négociations avec le ou les candidats de son choix. Au terme de ces négociations, le Président choisira le délégataire et la convention sera rédigée.

Décision

Le Président présentera au Conseil communautaire un rapport motivant le choix du délégataire. Il proposera au Conseil communautaire d'approuver ce choix ainsi que le contrat.

Modification du détail du dossier de consultation

Le Président se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des dossiers, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats ayant retiré un dossier en seront avertis.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamations à ce sujet. Si la date fixée initialement pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 45 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comporte les éléments suivants :

- le présent règlement de consultation
- le cahier des charges
- Le formulaire de réponse au cahier des charges
- Les annexes 1 et 2

- Un bordereau de prix unitaire pour une location au mois pour tous les équipements non compris dans le tarif de location
- La lettre de candidature DC1
- La déclaration de candidat individuel DC2
- L'acte d'engagement

Article 3 – Modalités et conditions de remise des candidatures et des offres

Les dossiers devront être rédigés en langue française et présentés en euros.

a) Contenu du dossier

Les dossiers de candidatures déposés devront comprendre deux volets :

1) Candidature

La candidature devra comporter conformément à l'article 1411-1 du CGCT :

- les garanties professionnelles et financières du candidat :
 - Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle du candidat et de ses éventuelles mandataires ou cotraitants.
 - Justificatifs de capacités professionnelles pertinents dans le domaine objet du marché.
 - Un certificat de qualification professionnelle établie par un organisme indépendant.
- l'engagement du candidat relatif au respect des dispositions du code du travail.
- Une lettre de déclaration de candidature au format DC1.
- Une déclaration du candidat individuel au format DC2.
- Le document « Réponse au cahier des charges - Candidature », complété et signé.

2) Offre

L'offre devra comporter :

- Le présent règlement de consultation paraphé, daté et signé.
- Le cahier des charges paraphé, daté et signé, sans modifications.
- Le document « Formulaire de réponse au cahier des charges - Offre », complété et signé.
- Les budgets prévisionnels pour la durée du contrat, budgets à répartir par année calendaire. Ces budgets détailleront l'ensemble des dépenses et recettes.

b) Conditions

Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés sur le site Achat Public : <https://www.achatpublic.com/>, ou sur le site internet de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne : https://www.chataigneraie15.fr/marche-public_fr.html .

Les dossiers devront être déposés de manière dématérialisée, exclusivement sur le site Achat Public : <https://www.achatpublic.com/> . Au plus tard le lundi 20 janvier 2025 à 12h00.

Les dossiers qui seraient remis après la date et heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Tout dossier incomplet ou insuffisamment précis ne sera pas retenu.

Article 4 – Critères de sélection des offres

Les critères de choix retenus pour l'analyse des offres sont les suivants :

- Note technique (formulaire de réponse au cahier des charges et tout document complémentaire jugé utile par le candidat pour l'analyse de l'offre) : 60 %
- Budget détaillé du service et tarif de la flotte de vélo : 40 %

Article 5 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre administratif ou technique concernant le dossier, les candidats pourront s'adresser à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE.

Adresse : 5 rue des Placettes 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT.

Delphine Fleury – Chargée de mission mobilité.

Téléphone : 04.71.49.33.30 – mail : d.fleury@chataigneraie15.fr.

Mention MANUSCRITE « Lu et accepté »

Date, cachet et signature du candidat